

Exécutoire le 14/04/2026



Département du Calvados
Commune de CORMELLES LE ROYAL
Mairie : 20, rue de l'Eglise
14123 CORMELLES LE ROYAL

Conseillers en exercice : 29
Conseillers présents : 28
Votants : 29

Date de la convocation : 24 mars 2026

Delib20260426

**Séance du
30 mars 2026**

CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le trente mars, à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Jean-Marie GUILLEMIN, Maire.

Présents :

M. GUILLEMIN Jean-Marie, Mme OBLIN-POMMIER Sophie, M. LIZORET Didier, Mme MOREL Fabienne, M. MZARI-ROSSI Mustapha, Mme GERME Isabelle, M. LANGRAND Bertrand, Mme LOPEZ Rachel, M. JUNQUA Pierre, Mme COUTURE Claude, Mme BOUCHER Sylvie, Mme ARANDA Anne-Marie, M. ROSE Hervé, Mme VAUTIER Sylvie, Mme GUIBERT Ginette, M. NENARD Cyril, Mme CHAUCHIS-ARDAENS Maryline, M. DELAGE Valéry, M. TIHY Patrice, Mme LEVILLAIN Véronique, M. PIERRE Jérôme, M. GUINEHEUX Damien, Mme MARCIENNE Emmanuelle, M. GROULD Yohann, Mme HAIZE-DUVAL Sandrine, M. LECHEVALIER François, M. CHAFFOTEC Brian, M. DEKEYSER Matthieu.

Pouvoir : Mme HALBOUT Émilie à Mme HAIZE-DUVAL Sandrine

Secrétaire : Mme MARCIENNE Emmanuelle

Exécutoire le 14/04/2026

N° Delib20260426

Objet : Avis du conseil municipal sur une demande de dérogation préfectorale au principe du repos dominical

Après avoir pris connaissance de la demande de dérogation au principe de repos dominical présentée par la société EXPLEO sise 3 avenue des prés 78180 MONTIGNY-LE-BRETONNEUX, prestataire de services pour le compte de la société STELLANTIS à Cormelles le Royal, pour 6 dimanches en 2026 à compter du 26 avril 2026 pour un salarié dans le cadre d'interventions.

Vu notamment les articles L. 3132-20 et L. 3132-25-4 du code du travail qui précisent notamment que ces autorisations sont données après avis du conseil municipal, de la chambre de commerce et d'industrie, de la chambre de métiers et de l'artisanat et des syndicats d'employeurs et de travailleurs intéressés,

Vu l'argumentaire développé par la société EXPLEO pour solliciter cette dérogation,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de donner un avis favorable à la demande de dérogation au principe de repos dominical prévu par l'article L. 3132-3 du code du travail, sollicitée par la société EXPLEO sise 3 avenue des prés 78180 MONTIGNY-LE-BRETONNEUX, prestataire de services pour le compte de la société STELLANTIS à Cormelles le Royal, pour 6 dimanches en 2026 à compter du 26 avril 2026 pour un salarié dans le cadre d'interventions.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérécours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Suivent les signatures,
Pour extrait certifié conforme,
Cormelles le Royal, le 1^{er} avril 2026

Le Maire,



Jean-Marie GUILLEMIN

Le 7 avril 2026

Monsieur le Préfet
Direction Départementale de
l'Emploi, du Travail et des Solidarités
du Calvados
3 Place Saint-Clair
14200 HEROUVILLE-SAINT-
CLAIR

Nos Réf. : SN/GL

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de vous informer que le conseil municipal de Cormelles le Royal a, lors de sa séance du lundi 30 mars 2026, émis un avis favorable à la demande de dérogation au principe de repos dominical formulée par la société EXPLEO pour le compte de STELLANTIS.

Vous trouverez en pièce jointe copie de la délibération relative à cette décision.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes sentiments distingués.



Le Maire,

Jean-Marie GUILLEMIN